
Nombre de membres Séance du 06 septembre 2021

en exercice: 15

L'an deux mille vingt-et-un et le six septembre l'assemblée régulièrement convoquée le mardi 31 août 2021, s'est réunie sous la présidence de Monsieur PAGLIARI Armand

Présents : 13

Sont présents: PAGLIARI Armand, TE DUNNE Christophe, GUERIN Sylvine, MAGNETTE Jean Marc, MAGNETTE Jennifer, BECK Jean Marie, BUVET Robert, FORIN Jérôme, LEDERLE Myriam, BOULET Julie, EHLINGER Céline, TOURET Bernard, LAFFAILLE Jocelyne

Votants:

14

Représentés: ANTOINE Michel

Excuses:

Absents: MOUMNI-TRAUSCH Audrey

Secrétaire de séance: TE DUNNE Christophe

1- Subventions Naissances

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention naissance de 50.00 € à l'occasion de la naissance de :

- **Lywoane Joïa Marie RAFOUGILET BLUKER**
- **Océane Corinne Christelle BASTIEN**

2- Demande de subventions auprès de la Région Grand Est pour la vidéoprotection

La région Grand Est a souhaité soutenir plus particulièrement les communes en faveur de la vidéoprotection.

La Commune a déjà obtenu une aide par le biais de la DETR 2020 faisant suite à une demande de subvention.

Les travaux de mise en place de la vidéoprotection n'ayant pas débuté, la Commune sollicite une aide de la Région Grand-Est en complément de la DETR selon le plan de financement suivant :

Description des Travaux	Montant HT	Financements sollicités	Montant % HT
Local Technique de supervision	poste 21 310 €	État	
Point Caméra 1	6 746 €	DETR	31 194 € 45
Point Caméra 2	4 840 €	Région Grand Est	
Point Caméra 3	4 944 €	Aide vidéoprotection	19 063 € 27
Point Caméra 4	4 423 €	Autres	
Point Caméra 5	7 065 €		
Point Caméra 6	8 433 €		
Points de mutualisation église et château d'eau	11 560 €	Autofinancement	19 064 € 28
Total Dépenses	69 321 €	Total Financements	69 321 € 100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal réitère l'adoption du projet (13 pour - 1 contre) et approuve (13 pour, 1 contre) le projet de plan de financement ci-dessus (imputation budgétaire c/2158)

Le Conseil Municipal autorise M le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal précise également que dans le cas où les aides accordées ne correspondent pas au montants sollicités dans le plan de financement prévu ci-dessus, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

3- Forêt : Destination des coupes 12-13-14-20 et 36

M BECK, conseiller délégué à la forêt présente le changement de destinations des coupes 12-13-14-20 et 36 pour une mise en vente sur pied en bloc.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la mise en vente des coupes suivantes en bloc et sur pied :

- parcelles 12 - 13 -14 -20 -36

4- Achat de terrains (bois)

Lors d'un précédent conseil, M le Maire avait présenté le projet d'acquérir les bois de M BAGARD.

Après délibération, le conseil municipal avait voté favorablement pour cet achat.

Afin de concrétiser l'achat de ces parcelles (24 555 m2), celles-ci doivent être détaillées ainsi :

Sur PAGNY SUR MEUSE :

Parcelle D60	Prix : 669.50€	surface : 2740m2
Parcelle D66	Prix : 1980.45€	surface : 8105m2
La parcelle ZE 05	Prix : 2370.20€	surface : 9700m2

Sur TRONDES :

La parcelle ZI 4	Prix : 979.85€	surface : 4010m2
------------------	----------------	------------------

M le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'achat de ces parcelles au prix de 6000€.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'achat de ces parcelles et autorise M le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

5- Vote de crédits supplémentaires - ass pagny meuse-

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	1200.00	
61523	Entretien, réparations réseaux	15000.00	
618	Divers	400.00	
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	300.00	
6541	Créances admises en non-valeur	3100.00	
74	Subventions d'exploitation		20000.00
TOTAL :		20000.00	20000.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		20000.00	20000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à PAGNY SUR MEUSE, les jour, mois et an que dessus.

6- Vote de crédits supplémentaires - eau pagny meuse

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	1500.00	
6068	Autres matières et fournitures	1100.00	
61523	Entretien, réparations réseaux	23400.00	
618	Divers	1000.00	
6541	Créances admises en non-valeur	3000.00	
74	Subventions d'exploitation		30000.00
TOTAL :		30000.00	30000.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		30000.00	30000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à PAGNY SUR MEUSE, les jour, mois et an que dessus.

7- Admission en non valeur

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Comptable publique de Commercy a transmis un état de produits communaux à présenter en non-valeur au Conseil Municipal,

Budget Commune: 5978.91€ Concernant les titre suivants :

- Rôle 2018 : 590.00€ Titre 45
- 590.00€ Titre 72
- 610.00€ Titre 128
- 595.00 € Titre 227
- 595.00€ Titre 250
- 595.00€ Titre 283
- 595.00€ Titre 321
- 595.00€ Titre 368
- 595.00€ Titre 483

- Rôle 2017 : 92.00€€ Titre 362
590.00€ Titre 418

M le Maire demande si le Conseil souhaite :

ADMETTRE en non-valeur les admissions en non valeur mentionnées ci-dessus,
INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **à l'unanimité vote contre** l'admission en non valeur.

8- Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée AB 324 à la société VALOCIME SAS

Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée **AD N° 324**, située **près du stade municipal**, commune **PAGNY SUR MEUSE (55190)**, à la société VALOCÎME SAS.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de la société VALOCÎME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.

La société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 15 m² environ sur ladite parcelle, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- ACCEPTE le principe de changement de locataire

- DECIDE de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du **01/10/2021**,

tacitement reconductible, à la société VALOCIME, l'emplacement de 15m² environ sur une partie de la parcelle cadastrée **AD N°324**

- ACCEPTE le montant de l'indemnité de réservation de **1400.00€ (200 € versés à la signature + __6_ x 200 €/an)**

- ACCEPTE le montant de l'avance de loyer de 9 000 € versés à la signature

- ACCEPTE un loyer annuel de **5 750 €** (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujetti) avec une indexation fixe annuelle + 0,50%

- AUTORISE Le Maire à signer la convention de location à intervenir avec VALOCIME et tous documents se rapportant à cette affaire.

9- Travaux salle des fêtes

M le Maire présente aux membres du conseil l'avant projet sommaire de la salle des fêtes.

Les modifications portent sur la mise aux normes des toilettes, l'accessibilité et l'extension pour un local de rangement. Ce projet est estimé à 156 500 € HT.

Dans un premier temps, il s'agit juste de valider le projet sommaire, d'autoriser M le Maire à mettre en place les opérations nécessaires, de signer tous les documents afférents à ce dossier. Les aménagements pourront être évoqués à l'occasion d'une prochaine réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet sommaire, autorise M le Maire à mettre en place les opérations nécessaires, et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

10 - Questions et Informations

Plan communal de sauvegarde : Le plan communal de sauvegarde (**PCS**) est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du Maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques et des moyens à disposition de la Commune. Le Secrétariat de Mairie arrive au bout du projet, il sera prochainement présenté aux membres du conseil municipal.

PLU : M le Maire se rend auprès de la CdPenaf afin d'obtenir un avis favorable pour les déclarations de projet d'extension de l'entreprise SODEL et de la station hydrogène.

Bâtiment VNF : le bâtiment qui jouxte la mairie va appartenir à la Mairie, suite à son rachat auprès de VNF, signature le 09 septembre 2021.

Commerces de proximité : Réunion de préparation de la journée nationale du commerce de proximité le 09/09 organisée par la Communauté de Communes .

LA FAVORITE : M BEDEL souhaite faire évoluer son offre auprès des chauffeurs PL à travers un projet novateur. M le Maire a participé à une réunion de travail avec ses partenaires, plusieurs entités avaient été également sollicitées (Région, Codecom, Gip..).

Une réunion de travail est à fixer pour le recensement des divers travaux à prévoir sur les années à venir, une autre sur les règlements des salles multiactivités et du préau. Il faudra revenir également sur l'aide aux associations.

Fin 20h55

PAGLIARI Armand		TE DUNNE Christophe	
GUERIN Sylvine		M A G N E T T E Jean-Marc	
MAGNETTE Jennifer		BECK Jean-Marie	
ANTOINE Michel	Représenté par BECK Jean-Marie	BUVET Robert	
FORIN Jérôme		LEDERLE Myriam	
BOULET Julie		EHLINGER Céline	
MOUMNI-TRAUSCH Audrey		TOURET Bernard	
LAFFAILLE Jocelyne			